

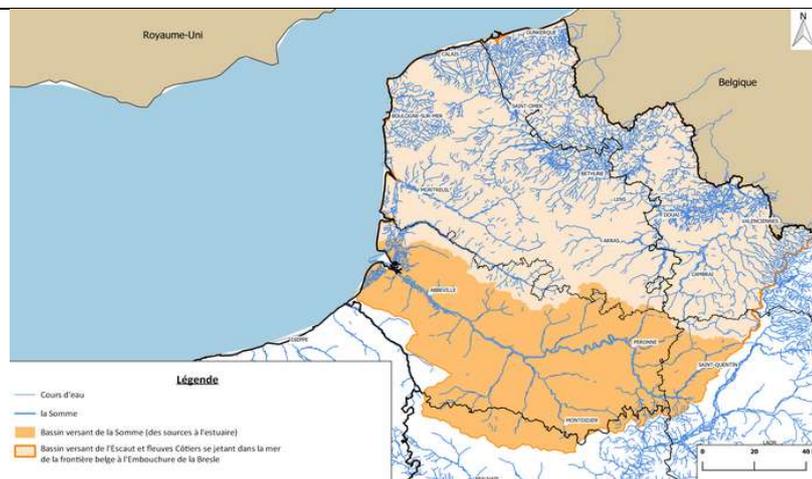
**Déclaration de statut indemne de NHI et de SHV
Zone du bassin versant de la Somme (60, 80) France**

Prescriptions/informations nécessaires	Informations/ compléments d'informations et justifications
1. Identification du programme	
Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006 et Décision 2009/177/CE du Conseil du 31 octobre 2008	
1.1. État membre déclarant	FRANCE
1.2. Autorité compétente (adresse, télécopieur, adresse électronique)	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction générale de l'alimentation. 251, rue de Vaugirard – 75732 Paris cedex 15 Tel : 01 49 55 84 61 Courriel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
1.3. Référence du présent document	BSA/2007016
1.4. Données envoyées à la Commission le	Janvier 2021
2. Type de communication	
2.1. <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration statut indemne	
2.2. <input type="checkbox"/> Introduction d'une demande de statut indemne	
3. Législation nationale ⁰¹	Arrêté ministériel du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture, et à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies. Arrêté ministériel du 8 juin 2006 modifié, relatif à l'agrément ou à l'autorisation des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale.
4. Maladies	
4.1. Poissons	<input checked="" type="checkbox"/> SHV <input checked="" type="checkbox"/> NHI <input type="checkbox"/> AIS <input type="checkbox"/> HVC
4.2. Mollusques	<input type="checkbox"/> Infection à <i>Marteilia refringens</i> <input type="checkbox"/> Infection à <i>Bonamia Ostreae</i>
4.3. Crustacés	<input type="checkbox"/> Maladie des points blancs
5. Motifs justifiant l'octroi du statut de zone indemne	
5.1. <input type="checkbox"/> Aucune espèce sensible ⁰²	
5.2. <input type="checkbox"/> Agent pathogène non viable ⁰³	
5.3. <input type="checkbox"/> Statut historique de zone indemne ⁰⁴	

5.4. <input checked="" type="checkbox"/> Surveillance ciblée ⁰⁵	<p>Surveillance ciblée conforme aux exigences réglementaires de la Décision 2015/1554/CE (Annexe I, partie 1. Tableau 1A).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Six (6) fermes aquacoles de statut sanitaire de catégorie III ont suivi un programme de surveillance pour l'obtention du statut sanitaire de catégorie I : <p><u>Le vivier d'Omignon</u> (FR80701002CE) <u>Pisciculture de Loeuilly</u> (FR80485001CE) <u>Pisciculture de Prouzel</u> (FR80643001CE) <u>Pisciculture les Viviers</u> (FR80166001CE) <u>Pisciculture de Pernois</u> (FR80619001CE) <u>Pisciculture de Saint Ouen</u> (FR80711002CE)</p>
--	---

6. Informations générales

6.1. Autorité compétente ⁰⁶	<p>La zone du bassin versant de la Somme se situe dans la Région Hauts-de-France, dans les départements de la Somme (80) et de l'Oise (60).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;">Région Hauts-de-France Départements de la Somme (80) et de l'Oise (60)</p> <p><u>Les autorités compétentes locales sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La Direction régionale</u> de l'agriculture et de l'alimentation (DRAAF) des Hauts-de-France, Service Régional de L'alimentation (SRAL) - Allée de la Croix Rompue - 518, rue Saint-Fuscien - BP 69 - 80092 AMIENS Cedex 3 - <u>La Direction Départementale</u> en charge de la Protection des Populations (DDecPP) de l'Oise, 6, avenue de l'Europe, BP 70634, 60006 BEAUVAIS Cedex - <u>La Direction Départementale</u> en charge de la Protection des Populations (DDecPP) de la Somme, 44 rue Alexandre Dumas, 80094 AMIENS CEDEX3 <p>La carte en <u>annexe 1</u> montre les fermes aquacoles situées dans les départements de l'Oise (60) et de la Somme (80).</p>
6.2. Organisation, contrôle de toutes les parties participant au programme visant à obtenir le statut de zone indemne ⁰⁷	<p><u>Les autorités compétentes locales</u> décrites au point 6.1. assurent le contrôle du programme. Elles vérifient notamment le respect des règles relatives aux programmes C de maintien de statut sanitaire.</p> <p><u>Les laboratoires</u> participant au programme sont agréés par l'État pour la recherche de la SHV et de la NHI. La liste des laboratoires est disponible à l'adresse suivante : https://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-et-methodes-officielles-en-sante-animale</p> <p>Le laboratoire national de référence pour les maladies des poissons est l'Anses - Laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort Site de Plouzané, Technopôle Brest Iroise BP 70, 29280 Plouzané.</p> <p><u>Les autres parties</u> participant au programme sont</p> <ul style="list-style-type: none"> - les vétérinaires sanitaires - l'Organisme à vocation sanitaire des Hauts-de-France
6.3. Vue d'ensemble de la structure de l'aquaculture dans la zone en question (Etat membre, zone ou compartiment indemne de la maladie) y compris types de production et espèces élevées	<p>La zone décrite au point 7.2 est constituée de l'intégralité du bassin versant de la Somme. La Somme est un fleuve côtier qui se jette dans la Manche. Son bassin versant est situé intégralement dans le bassin hydrographique Artois-Picardie.</p> <p><u>Carte du bassin versant de la Somme :</u></p>



Il n'y a pas de géniteurs dans toutes les piscicultures de la zone décrite au point 7.2.

Les espèces élevées dans la zone sont : *Oncorhynchus mykiss*, *Salmo trutta fario*, *Salvelinus fontinalis*, *Salvelinus alpinus*, *Salvelinus alis*

Les poissons de la zone sont destinés à la consommation, au repêchage et à la pêche loisir.

La zone décrite au point 7.2 comprend 20 fermes aquacoles énumérées de l'amont vers l'aval dans le tableau ci-dessous et indiquées sur les cartes en annexe 1 et 2.

En dehors des six fermes mentionnées au point 5.4 qui ont suivi le programme A en 2 ans (sur fond gris dans le tableau),

- **Deux (2) fermes aquacoles de statut sanitaire de catégorie III alimentées uniquement par eaux de source ont réalisé un vide sanitaire de 6 semaines constaté par l'autorité compétente avant de reprendre leur activité par introduction de poissons de catégorie I :**

AAPPMA La truite Vagabonde (FR60486001CE)

Le parc de pêche de Guyencourt sur Noye (FR80403002CE)

Référence : Directive 2006/88/CE, (Annexe V, Partie II.4.2) et Décision 2015/1554/CE (Annexe I, partie 1. I.2.1.b)

- **Douze (12) fermes aquacoles de la zone ont un statut sanitaire de catégorie I et suivent un programme de surveillance en vue du maintien du statut sanitaire de catégorie I contrôlé par les autorités compétentes :**

Pisciculture de Miraumont (FR80549001CE)

Pisciculture du Moulin de Saint Vaast (FR80630401CE)

Pisciculture des Evoissons (FR80301001CE)

Pisciculture de la Fontaine de Bihécourt (FR80416001CE)

Pisciculture des Puits Tournés (FR80543001CE)

Pisciculture d'Airaines (FR80013004CE)

Pisciculture de Bray les Mareuil (FR80135001CE)

Moulin de Drucat (FR80260002CE)

Pisciculture du Scardon (FR80171001CE)

Pisciculture du Moulin des Chartreux (FR80001007CE)

Pisciculture de Bonnelle (FR80600001CE)

Pisciculture de Machiel (FR80496001CE)

Référence : Décision 2015/1554/CE (Annexe I, partie 1. Tableau 1C)

Nom de la ferme aquacole N° d'agrément zoosanitaire N° sur les cartes annexes	Bassin-versant	Origine de l'eau	Statut Niveau de risque actuel Programme de surveillance
<u>Le vivier d'Omignon</u> (FR80701002CE) N°170 (cartes annexe)	L'Omignon, affluent de la Somme	Forage	Statut sanitaire III Risque moyen Programme A
<u>Pisciculture de Miraumont</u> (FR80549001CE) N°359 (cartes annexe)	L'Ancre, affluent de la Somme	Dérivation de la rivière <i>L'Ancre</i>	Statut sanitaire I (31/01/18) Risque élevé Programme C
<u>AAPPMA La truite Vagabonde</u> (FR60486001CE) N°523 (cartes annexe)	La Noye , affluent de l'Avre, affluent de la Somme	Source	Statut sanitaire III Risque faible Redémarrage d'activité
<u>Le parc de pêche de Guyencourt sur Noye</u> (FR80403002CE) N°831 (cartes annexe)	L'Echeu , affluent de la Noye, affluent de l'Avre, affluent de la Somme	Source	Statut sanitaire III Risque faible Redémarrage d'activité
<u>Pisciculture du Moulin Saint-Vaast</u> (FR80630401CE) N°15 (cartes annexe)	La Poix , affluent des Evoissons, affluent de la Selle, affluent de la Somme	Dérivation de la rivière <i>La Poix</i>	Statut sanitaire I (10/05/07) Risque moyen Programme C
<u>Pisciculture des Evoissons</u> (FR80301001CE) N°541 (cartes annexe)	Les Evoissons , affluent de la Selle, affluent de la Somme	Dérivation de la rivière <i>Les Evoissons</i>	Statut sanitaire I (20/12/18) Risque moyen Programme C
<u>Pisciculture de Loeuilly</u> (FR80485001CE) N°117 (cartes annexe)	La Selle et son affluent Le Poncelet , affluents de la Somme	Forage et dérivation des rivières <i>La Selle</i> et <i>Le Poncelet</i>	Statut sanitaire III Risque moyen Programme A
<u>Pisciculture de Prouzel</u> (FR80643001CE) N°363 (cartes annexe)	La Selle et son affluent le canal de Lamoricière , affluents de la Somme	Dérivation de la rivière <i>La Selle</i>	Statut sanitaire III Risque élevé Programme A
<u>Pisciculture les Viviers</u> (FR80166001CE) N°169 (cartes annexe)	La Fieffe , affluent de la Nièvre, affluent de la Somme	Source	Statut sanitaire III Risque moyen Programme A
<u>Pisciculture de Pernois</u> (FR80619001CE) N°362 (cartes annexe)	La Nièvre , affluent de la Somme	Source	Statut sanitaire III Risque moyen Programme A
<u>Pisciculture de Saint Ouen</u> (FR80711002CE) N°361 (cartes annexe)	La Nièvre , affluent de la Somme	Forage	Statut sanitaire III Risque élevé Programme A
<u>Pisciculture de la Fontaine de Bichecourt</u> (FR80416001CE) N°161 (cartes annexe)	L'Eauette , affluent de la Somme	Source et forage	Statut sanitaire I (02/05/16) Risque faible Programme C
<u>Pisciculture des Puits Tournés</u> (FR80543001CE) N°55 (cartes annexe)	L'Airaines , affluent de la Somme	Dérivation de la rivière « l'Airaines »	Statut sanitaire I (09/11/09) Risque moyen Programme C
<u>Pisciculture d'Airaines</u> (FR80013004CE) N°132 (cartes annexe)	L'Airaines , affluent de la Somme	Forage et dérivation de la rivière <i>l'Airaines</i>	Statut sanitaire I (16/05/17) Risque faible Programme C
<u>Pisciculture de Bray les Mareuil</u> (FR80135001CE) N°360 (cartes annexe)	La Bray , affluent de la Somme	Forage	Statut sanitaire I (23/12/02) Risque moyen Programme C
<u>Moulin de Drucat</u> (FR80260002CE) N°500 (cartes annexe)	La Drucat et son affluent le Scardon , affluents de la Somme	Source et dérivation de la rivière « La Drucat »	Statut sanitaire I (02/05/16) Risque faible Programme C
<u>Pisciculture du Scardon</u> (FR80171001CE) N°162 (cartes annexe)	Le Scardon , affluent de la Somme	Forage et dérivation de la rivière « Le Scardon »	Statut sanitaire I (10/05/07) Risque faible Programme C
<u>Pisciculture du Moulin des Chartreux</u> (FR80001007CE) N°160 (cartes annexe)	La Drucat et son affluent le Scardon , affluents de la Somme	Dérivation de la rivière « La Drucat »	Statut sanitaire I (02/05/16) Risque élevé Programme C
<u>Pisciculture de Bonnelle</u> (FR80600001CE) N°14 (cartes annexe)	Le Dien	Forage	Statut sanitaire I (23/12/02) Risque moyen Programme C
<u>Pisciculture de Machiel</u> (FR80496001CE) N°308 (cartes annexe)	La Maye	Forage	Statut sanitaire I (16/06/05) Risque moyen Programme C

6.4. Notification de la suspicion à l'autorité compétente et confirmation de la ou des maladies obligatoires depuis quelle date ?	Septicémie hémorragique virale et Nécrose hémato-poïétique infectieuse : Décret 85-935 du 03 septembre 1985
6.5. Système de détection rapide en place dans l'ensemble de l'État membre, permettant à l'autorité compétente d'entreprendre un dépistage efficace de la maladie et une notification depuis quelle date ? ⁰⁸	Article L.223-5 du code rural et de la pêche maritime Le code rural et de la pêche maritime (articles L.223-5, D.223-2 et D.223-3) impose aux différents intervenants à tous les niveaux dans les filières professionnelles d'élevage y compris la production d'animaux d'aquaculture de notifier à l'autorité compétente toute suspicion d'une maladie réglementée ou tous signes laissant suspecter une maladie émergente.
6.6. Source d'animaux d'aquaculture d'espèces sensibles à la maladie qui entrent dans l'État membre, la zone ou le compartiment pour exploitation.	Tous les œufs, alevins et poissons adultes introduits dans les fermes mentionnées au point 8.1 et dans la zone décrite au point 7.2 proviennent de piscicultures de statut de catégorie I (indemne) de SHV et NHI ou des piscicultures décrites au point 8.1. Les piscicultures mentionnées au point 8.1 consignent les entrées et sorties de poissons dans le registre d'élevage. Les sociétés de pêche qui introduisent du poisson dans la zone mentionnée au point 7.2 consignent leurs introductions dans un registre.
6.7. Lignes directrices en matière de bonnes pratiques d'hygiène ⁰⁹	Le Guide de bonnes pratiques sanitaires en élevages piscicoles édité en septembre 2004 par la Fédération Française de l'Aquaculture (F.F.A.), est depuis cette date disponible pour tous les responsables d'exploitations aquacoles. Il reprend la connaissance et la compréhension des dangers sanitaires, des principaux facteurs d'exposition au danger sanitaire et les moyens et principes de gestion sanitaire, la mise en œuvre des actions de maîtrise du risque sanitaire.
7. Zone couverte	
7.1. <input type="checkbox"/> État membre	
7.2. <input checked="" type="checkbox"/> Zone (ensemble du bassin hydrographique) ¹⁰	La zone s'étend des sources de la Somme et de ses affluents jusqu'à l'estuaire (80). Les fermes décrites au point 8.1 respectent la réglementation nationale qui impose à toutes les fermes d'être équipées de grilles en amont et en aval de la pisciculture. Ces grilles constituent une barrière artificielle empêchant l'entrée de poissons sauvages dans la pisciculture et l'évasion des poissons de la ferme. Les cartes en annexe représentent la délimitation de la zone ainsi que les piscicultures les plus proches.
7.3. <input type="checkbox"/> Zone (partie du bassin hydrographique) ¹¹ Identifier et décrire la barrière artificielle ou naturelle qui délimite la zone et justifier sa capacité à empêcher la migration d'animaux aquatiques au départ des parties du bassin situées en aval.	
7.4. <input type="checkbox"/> Zone (plus d'un bassin hydrographique) ¹²	
7.5. <input type="checkbox"/> Compartiment indépendant du statut sanitaire avoisinant ¹³	
Identifier et décrire l'approvisionnement en eau de chaque ferme ¹⁴	<input type="checkbox"/> Puits, forage ou source <input type="checkbox"/> Eau de pluie <input type="checkbox"/> Station d'épuration neutralisant l'agent pathogène concerné ¹⁵

<p>Identifier et décrire pour chaque ferme les barrières naturelles ou artificielles et justifier leur capacité à empêcher les animaux aquatiques provenant des cours d'eau avoisinants d'entrer dans l'exploitation.</p>	
<p>Identifier et décrire pour chaque ferme la protection contre les inondations et les infiltrations d'eau en provenance des cours d'eau avoisinants.</p>	
<p>7.6. <input type="checkbox"/> Compartiment dépendant du statut sanitaire avoisinant ¹⁶</p>	
<p><input type="checkbox"/> Une unité épidémiologique en raison de sa situation géographique et de sa distance par rapport aux autres fermes aquacoles/parcs ¹⁷</p>	
<p><input type="checkbox"/> Toutes les fermes constituant le compartiment relèvent d'un système commun de biosécurité ¹⁸</p>	
<p>Toute exigence supplémentaire ¹⁹</p>	
<p>8. Délimitation géographique ²⁰</p>	
<p>8.1. Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement et situation géographique)</p>	<p><u>Le vivier d'Omignon :</u> Numéro d'enregistrement : FR80701002CE Adresse : 28 rue de l'Eglise 80200 SAINT CHRIST BRIOST Situation géographique : Latitude : 49° 51' 29.4" N ; Longitude : 2° 56' 02.6" E Site n°170 sur les cartes en annexe</p> <p><u>Pisciculture de Loeuilly</u> Numéro d'enregistrement : FR80485001CE Adresse : Route de Wailly 80160 LOEUILLY Situation géographique : Latitude : 49° 46' 09.7" N ; Longitude : 2° 09' 58.5" E Site n°117 sur les cartes en annexe</p> <p><u>Pisciculture de Prouzel :</u> Numéro d'enregistrement : FR80643001CE Adresse : Chemin de la Pisciculture 80160 PROUZEL Situation géographique : Latitude : 49° 48' 16.6" N ; Longitude : 2° 12' 07.3" E Site n°363 sur les cartes en annexe</p> <p><u>Pisciculture les Viviers :</u> Numéro d'enregistrement : FR80166001CE Adresse : 277 rue de l'étroit, 80670 CANAPLES Situation géographique : Latitude : 50° 03' 13.02" N ; Longitude : 2° 12' 58.0" E Site n°169 sur les cartes en annexe</p> <p><u>Pisciculture de Pernois :</u> Numéro d'enregistrement : FR80619001CE Adresse : Pisciculture de Pernois 80610 PERNOIS Situation géographique : Latitude : 50° 03' 07.6" N ; Longitude : 2° 11' 26.4" E Site n°362 sur les cartes en annexe</p> <p><u>Pisciculture de Saint Ouen :</u> Numéro d'enregistrement : FR80711002CE Adresse : Pisciculture de Saint Ouen 80610 SAINT OUEN Situation géographique : Latitude : 50° 02' 42.4" N ; Longitude : 2° 07' 41.6" E Site n°361 sur les cartes en annexe</p>
<p>8.2. <input type="checkbox"/> Zone-tampon non-indemne ²¹</p>	<p>Délimitation géographique ¹⁹</p>

	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéros d'enregistrement, situation géographique et statut sanitaire ²²)	
	Type de surveillance sanitaire	
8.3. <input type="checkbox"/> Zones ou compartiments non-indemnes ²³	Délimitation géographique ¹⁹	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement, situation géographique et statut sanitaire ²²)	
8.4. <input type="checkbox"/> Extension de la zone indemne sur d'autres Etats membres ²⁴	Délimitation géographique ¹⁹	
8.5. <input type="checkbox"/> Zones / compartiments indemnes de la maladie existants à proximité.	Délimitation géographique ¹⁹	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement et situation géographique)	
9. Fermes ou parcs à mollusques qui commencent ou reprennent leurs activités ²⁵		
9.1. <input type="checkbox"/> Nouvelle ferme		
9.2. <input checked="" type="checkbox"/> Ferme reprenant ses activités	<input checked="" type="checkbox"/> Historique sanitaire de la ferme connu de l'autorité compétente	<u>AAPPMA La truite Vagabonde (FR60486001CE)</u> <u>Le parc de pêche de Guyencourt sur Noye (FR80403002CE)</u> Historique connu depuis plus de 4 ans
	<input checked="" type="checkbox"/> Ferme n'ayant pas fait l'objet de mesures de police sanitaire en ce qui concerne les maladies répertoriées	<u>AAPPMA La truite Vagabonde (FR60486001CE)</u> <u>Le parc de pêche de Guyencourt sur Noye (FR80403002CE)</u> Absence de police sanitaire depuis ces 4 ans
	<input checked="" type="checkbox"/> Ferme ayant fait l'objet d'un nettoyage, d'une désinfection et, si nécessaire, d'un vide sanitaire	<u>AAPPMA La truite Vagabonde (FR60486001CE)</u> Alimentation de la ferme par eau de source Vidange nettoyage et désinfection. Vide sanitaire : 03/09/2020 au 15/10/2020 <u>Le parc de pêche de Guyencourt sur Noye (FR80403002CE)</u> Alimentation de la ferme par eau de source Vidange nettoyage et désinfection. Vide sanitaire : 15/01/2020 au 10/03/2020

ANNEXE V de la décision 2009/177/CE

Modèle pour les informations à soumettre en rapport avec la présentation des demandes et déclarations du statut indemne (un tableau pour chaque année de mise en oeuvre)

1. Données sur les animaux soumis au dépistage

État membre, zone ou compartiment^(a) : **Zone du bassin versant de la Somme (80, 60), France**

Maladies : SHV (Sepicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : 2018-2020 - **Le vivier d'Omignon (FR80701002CE)**

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

Le vivier d'Omignon 03/12/18	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
------------------------------	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

Année 2019

Le vivier d'Omignon 03/06/19	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
Le vivier d'Omignon 07/10/19	1	1	11°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0

Année 2020

Le vivier d'Omignon 10/02/20	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
------------------------------	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

(a) État membre, zone ou compartiment au sens de l'annexe IV, point 7.

(b) Lorsque le nombre de fermes aquacoles/parcs à mollusques est limité ou qu'aucun(e) ferme aquacole/parcs à mollusques n'est présent(e) dans l'ensemble ou une partie de l'Etat membre, de la zone ou compartiment faisant l'objet de la demande ou déclaration et que l'échantillonnage est donc réalisé sur des populations sauvages, il y a lieu d'indiquer la localisation géographique de l'échantillonnage.

Maladies : SHV (Sepicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : 2018-2020 - **Pisciculture de Loeuilly (FR80485001CE)**

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

<u>Pisciculture de Loeuilly</u> 05/11/18	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
--	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

Année 2019

<u>Pisciculture de Loeuilly</u> 29/04/19	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
<u>Pisciculture de Loeuilly</u> 14/10/19	1	1	11°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0

Année 2020

<u>Pisciculture de Loeuilly</u> 17/02/20	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
--	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

Maladies : SHV (Sepicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : 2018-2020 - **Pisciculture de Prouzel (FR80643001CE)**

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

<u>Pisciculture de Prouzel</u> 19/11/18	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
---	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

Année 2019

<u>Pisciculture de Prouzel</u> 06/05/19	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
<u>Pisciculture de Prouzel</u> 02/12/19	1	1	11°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0

Année 2020

<u>Pisciculture de Prouzel</u> 20/04/20	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
---	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

Maladies : SHV (Sepsicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : 2018-2020 - **Pisciculture les Viviers (FR80166001CE)**

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

<u>Pisciculture les Viviers 26/11/18</u>	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
--	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

Année 2019

<u>Pisciculture les Viviers 13/05/19</u>	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
<u>Pisciculture les Viviers 16/09/19</u>	1	1	11°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0

Année 2020

<u>Pisciculture les Viviers 15/06/20</u>	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
--	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

Maladies : SHV (Sepsicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : 2018-2020 - **Pisciculture de Pernois (FR80619001CE)**

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

<u>Pisciculture de Pernois 08/10/18</u>	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
---	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

Année 2019

<u>Pisciculture de Pernois 05/03/19</u>	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
<u>Pisciculture de Pernois 23/09/19</u>	1	1	11°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0

Année 2020

<u>Pisciculture de Pernois 27/01/20</u>	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
---	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

Maladies : SHV (Sepsicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : 2018-2020 - **Pisciculture de Saint Ouen (FR80711002CE)**

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

<u>Pisciculture de Saint Ouen</u> 24/09/18	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
--	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

Année 2019

<u>Pisciculture de Saint Ouen</u> 25/02/19	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
<u>Pisciculture de Saint Ouen</u> 26/06/19	1	1	11°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0

Année 2020

<u>Pisciculture de Saint Ouen</u> 20/01/20	1	1	< 14°C	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	80	8	0	0
--	---	---	--------	----------------------------	----------------------------	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

2. Données sur les fermes ou parcs soumis aux tests

Maladies : SHV (Sépicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Année : **2018 à 2020**

État membre, zone ou compartiment (a)	Nombre total de fermes ou parcs à mollusques (b)	Nombre total de fermes ou parcs à mollusques relevant du programme	Nombre de fermes ou parcs à mollusques contrôlés (c)	Nombre de fermes ou parcs à mollusques positifs (d)	Nombre de nouvelles fermes ou nouveaux parcs à mollusques positifs (e)	Nombre de fermes ou parcs à mollusques dépeuplés	% de fermes ou parcs à mollusques positifs dépeuplés	Animaux enlevés et éliminés (f)	INDICATEURS CIBLES		
									% de fermes ou parcs à mollusques couverts	% de fermes ou parcs à mollusques positifs Prévalence par période	% de nouvelles fermes ou nouveaux parcs à mollusques positifs Incidence
1	2	3	4	5	6	7	$8 = (7/5) \times 100$	9	$10 = (4/3) \times 100$	$11 = (5/4) \times 100$	$12 = (6/4) \times 100$
Zone du bassin versant de la Somme (60,80)	20	8	6	0	0	0	0	0	100	0	0
Total	20	8	6	0	0	0	0	0	100	0	0

(a) État membre, zone ou compartiment au sens de l'annexe IV, point 7.

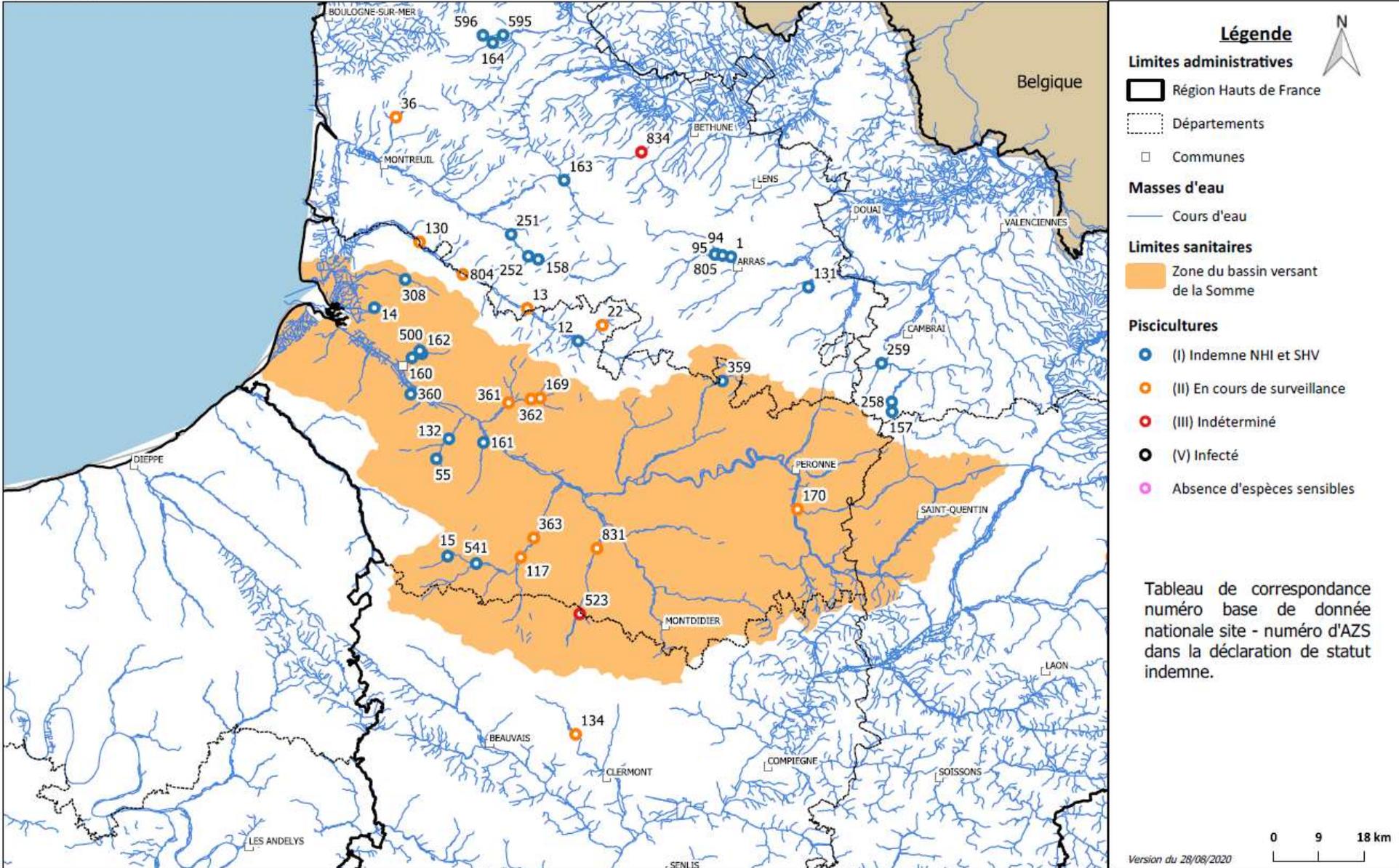
(b) Nombre total de fermes ou parcs à mollusques existant dans l'État membre, zone ou compartiment au sens de l'annexe IV, point 7.

(c) Vérifier les moyens de réaliser le test au niveau de la ferme/du parc à mollusques dans le programme visant à obtenir le statut de zone indemne au regard de la maladie concernée afin d'améliorer le statut sanitaire de la ferme/du parc à mollusques. Dans cette colonne, la ferme/le parc à mollusques ne doivent pas être comptés deux fois même s'ils ont été contrôlés plus d'une fois.

(d) Fermes ou parcs à mollusques avec au moins un animal positif durant la période, indépendamment du nombre de fois où la ferme ou le parc à mollusques a été contrôlé.

(e) Fermes ou parcs à mollusques dont le statut sanitaire lors de la période de référence précédente était de catégorie, catégorie II, catégorie III ou catégorie IV, conformément à l'annexe III, partie A, de la directive 2006/88/CE, mais qui ont eu au moins un animal positif pour la maladie en question durant cette période.
Dans le cas de programmes présentés avant le 1er août 2008, les fermes ou parcs à mollusques qui n'étaient pas positifs pour la maladie en question au cours de la période précédente et qui ont au moins un animal positif durant cette période.

(f) Animaux x 1000 ou poids total des animaux enlevés et éliminés.



© ITAVI - 2020

